

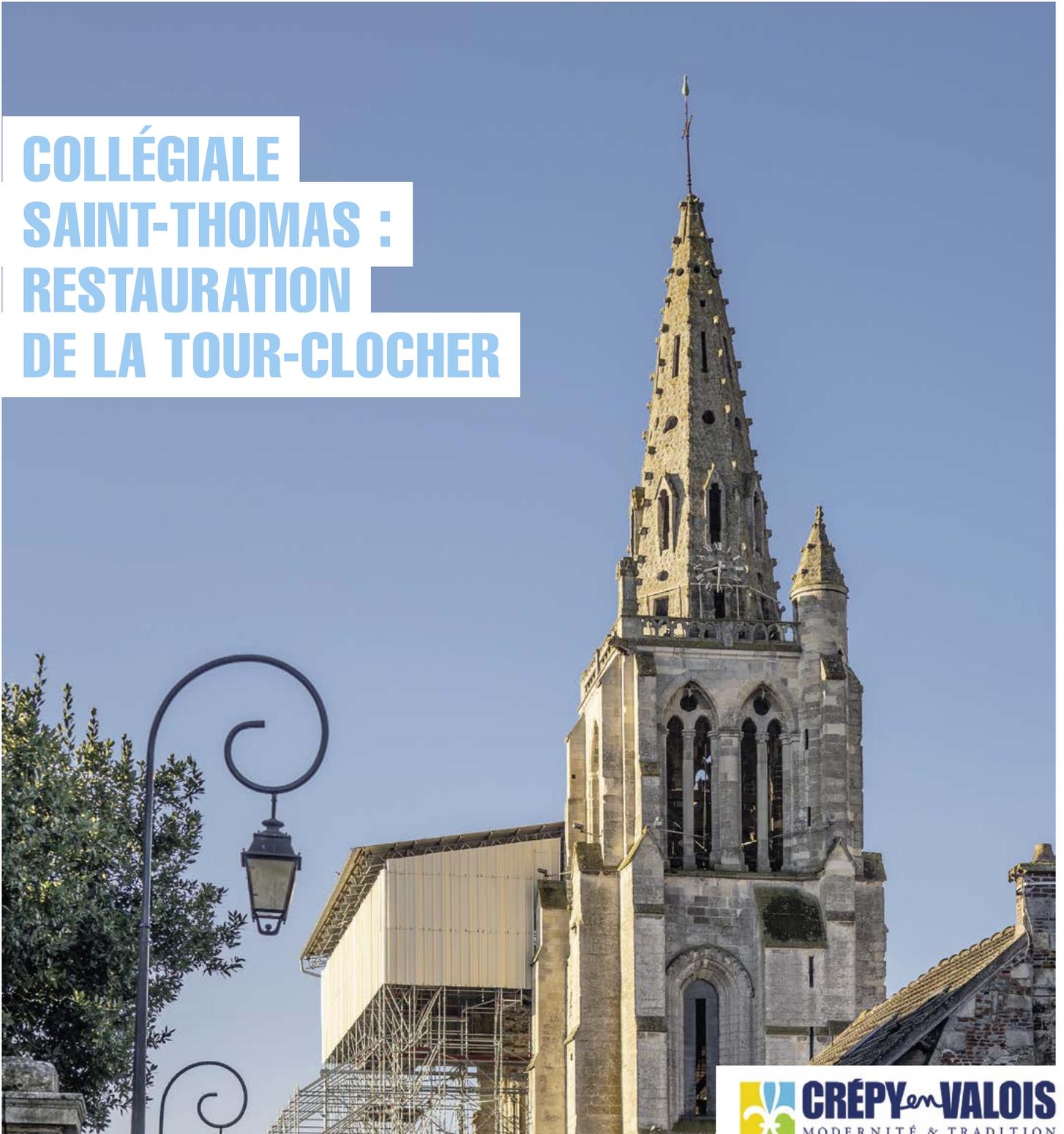
MAGAZINE D'INFORMATION MENSUEL CRÉPY-EN-VALOIS

Crépy mag & infos

AVRIL 2021 · N°480

| ÉCONOMIE · SOCIAL · CULTURE · SPORT · PROJETS DE VILLE · RETROUVONS-NOUS SUR WWW.CREPYENVALOIS.FR

COLLÉGIALE SAINT-THOMAS : RESTAURATION DE LA TOUR-CLOCHER





N°480
SOMMAIRE

COLLÉGIALE SAINT-THOMAS :
RESTAURATION DE LA TOUR-CLOCHER
LE DOSSIER

Où en est le dossier ? Dans quel état se trouve la collégiale ? Quels sont les futurs travaux ? Point de situation à découvrir.

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE :
LA VIDÉOPROTECTION EN ACTION
ACTUS VILLE

La modernisation du système de vidéoprotection est terminée. Vous saurez tout sur ce dispositif multi-usages.

UN LABEL POUR LA RESTAURATION
DU PATRIMOINE PRIVÉ
CULTURE

Le label Fondation du patrimoine aide au financement de la restauration. Découvrez comment obtenir le label.

LE DON DU SANG À L'HEURE
DE LA COVID-19
ASSOCIATION

Les besoins en produits sanguins restent constants, découvrez comment continuer à donner votre sang en toute sérénité.

ÉDITO

À l'heure où j'écris cet édit, nous subissons notre troisième confinement. C'est une nouvelle période difficile qui s'ouvre avec son lot d'incertitudes sociales, familiales et économiques. Cela fait une année que nous vivons « entre parenthèses » confrontés au virus de la COVID-19.

Je ne suis ni médecin ni spécialiste de la santé mais j'ai une croyance, celle de la vaccination. C'est sans doute la solution pour le plus grand nombre d'entre nous et il faut que l'on accélère toujours plus le rythme, que l'on ouvre l'accès aux vaccins à toujours plus de personnes et pas uniquement sur des critères d'âge. Pourquoi ne pas ouvrir le vaccin aux commerçants, aux enseignants, à toutes les personnes dont l'accueil est le quotidien. Tout en conservant le libre arbitre de chacun et ne rien imposer car le choix de la vaccination vous appartient. Vous trouverez quelques chiffres à ce sujet en page 5 de votre *CrépyMag&Infos*. Il existe des questionnements au sujet de la vaccination qui sont tout à fait légitimes : quels sont les éventuels effets indésirables, quels vaccins, quand, comment ? Gardons à l'esprit que la vaccination est un acte personnel dont l'impact est collectif. Un acte personnel qui se mue en acte citoyen. Pour cela, j'ai décidé que notre Centre de vaccination à Crépy-en-Valois devait s'agrandir pour accueillir plus de volontaires pendant encore plusieurs mois. Nous sommes donc en train de nous organiser pour mettre en place une nouvelle logistique dans les semaines qui viennent. D'autres pays sont bien plus avancés dans la vaccination et commencent à voir « le bout du tunnel ». Espérons alors que notre gouvernement saura enfin, cette fois, mettre en place tous les moyens matériels et logistiques pour arriver à cet impératif national.

Le dossier de votre magazine est consacré à la sauvegarde de Saint-Thomas. Vous saurez tout sur les travaux de restauration de la tour-clocher. Un financement est assuré à plus de 80 % grâce à de nombreux donateurs, Crépinois, mais pas uniquement. Je tiens également à remercier vivement, pour son aide précieuse, la Fondation du patrimoine ainsi que Stéphane Bern et la Fondation AXA qui tous ensemble contribuent à 410 000 € de subventions. Merci aussi à la pâtisserie Saint-Thomas pour son initiative avec sa tablette en chocolat à l'effigie de l'édifice. Pour chaque tablette vendue, 1 € sera reversé à la Fondation du patrimoine.

Vous trouverez également un article complet sur notre programme de modernisation du système de vidéoprotection. Une véritable réussite avec 47 points d'implantation vidéo qui participent à la résolution de nombreuses enquêtes en lien avec notre Police municipale, la Gendarmerie et le Procureur de la République.

Portez-vous bien et restez vigilants. Les gestes barrières restent absolument indispensables.

Bonne lecture.

• Bruno FORTIER, Maire de Crépy-en-Valois
1^{er} vice-président de la CCPV

CrépyMag&infos

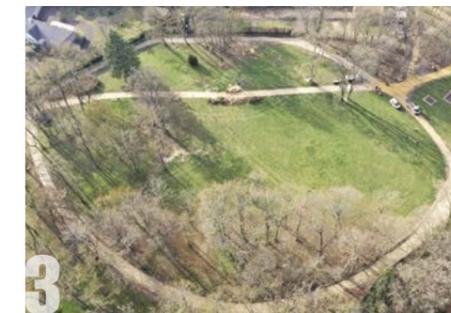
Mensuel d'information de la ville de Crépy-en-Valois - 60800 Crépy-en-Valois
Téléphone : 03 44 59 44 44

Directeur de la publication : Bruno Fortier. Directeur de la rédaction : Pascal Fayolle
Direction de la communication : Mélanie Ozeray, Johanna Jandrieu, Annabelle Pitet, Jessica Fouquet
Direction artistique & graphisme, maquette : Estelle Jauneaud - Mise en page : www.grandnord.fr - 7950
Crédits photos : Studio Bruno Cohen, Pascal Fayolle
Impression : Delezenne - Avril 2021. Tirage : 8 500 exemplaires.

MOTEURS, ÇA TOURNE
MARDI 2 MARS 2021



" JE BOOSTE MON POUVOIR D'ACHAT, JE CONSOMME LOCAL " - MARS 2021



LE PARC SAINTE-AGATHE FAIT PEAU NEUVE - MARS 2021



MOTEURS,
ÇA TOURNE

1 Le mois dernier, France 2 posait ses caméras à Crépy-en-Valois pour le tournage de l'émission *Complément d'enquête*. Un reportage diffusé le jeudi 4 mars. Devant l'Hôtel de Ville, Jacques Cardoze et son invité Bruno Fortier, Maire de Crépy-en-Valois sont revenus sur cette année de crise sanitaire et sur les difficultés rencontrées par les communes pour mettre en place leur centre de vaccination.

« JE BOOSTE MON POUVOIR D'ACHAT, JE CONSOMME LOCAL »

2 À ce jour, une quinzaine de commerces se sont inscrits sur la plateforme BeeGift pour vous permettre d'acheter un bon d'achat dans leur boutique, puis de recevoir en retour un chèque cadeau offert par la Ville. Durant ce mois de confinement, les commerçants indépendants ont besoin de vous. Rendez-vous sur www.beegift.fr pour soutenir vos commerces de proximité tout en augmentant votre pouvoir d'achat !

LE PARC SAINTE-AGATHE FAIT PEAU NEUVE

3 Pour sécuriser le parc, les arbres morts et malades qui servaient de supports aux éclairages ont été supprimés. De plus, de nouvelles plantations sont venues agrémenter le parc. Un travail mené en grande partie par les services techniques de la Ville. Trois mâts ont été posés de façon à supporter l'éclairage nouvelle génération, la réfection des allées en antrope (gravillons jaunes) a débuté et des réseaux d'eau et d'électricité ont été mis en place.



TRANQUILLITÉ PUBLIQUE : LA VIDÉOPROTECTION EN ACTION

DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE, LE PROGRAMME DE MODERNISATION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION A ÉTÉ ENTAMÉ EN 2018. LA MISE EN PLACE DE CAMÉRAS HAUTE DÉFINITION ET LA CRÉATION D'UN CENTRE DE SURVEILLANCE URBAIN VIENNENT RENFORCER LE DISPOSITIF. AUJOURD'HUI LE DÉPLOIEMENT EST TERMINÉ, LA VILLE COMPTE 47 POINTS D'IMPLANTATION VIDÉO.

UN DISPOSITIF MULTI-USAGES

Centre-ville, zone industrielle, quartier historique... rien n'est laissé au hasard pour un maillage complet de la Ville. Avec une vision à 360°, les caméras sont opérationnelles de jour comme de nuit. Ce dispositif vient en soutien du travail mené par les forces de l'ordre. Il permet de prévenir les infractions, de sécuriser les interventions, d'augmenter le sentiment de sécurité des Crépynois, de sécuriser les espaces publics, de réguler le trafic routier, de compléter efficacement les patrouilles notamment pour intervenir en temps réel sur site.

DE LA VIDÉOSURVEILLANCE À LA VIDÉOPROTECTION

Pour compléter et renforcer le système, un Centre de Surveillance Urbain (CSU) a été créé au sein de la Police Municipale. Il s'agit d'une salle sécurisée et équipée d'un mur d'écrans, en remplacement des 9 postes de visionnage auparavant dispersés dans la Ville. D'ailleurs, un poste d'opérateur vidéo a été créé fin 2020. L'agent, en liaison radio avec les équipages, visionne les images afin de pouvoir les guider sur le terrain. Il travaille également à l'extraction d'images sur demande des forces de l'ordre pour les enquêtes judiciaires. S'il ne fait pas de la surveillance à proprement parler, l'opérateur vidéo peut tout de même alerter sur un délit en cours lors de son visionnage, afin que la patrouille se rende sur place, dans les meilleurs délais.

DÉLIQUANCE : UNE LUTTE RENFORCÉE

Jeudi 18 février, la Ville de Crépy-en-Valois a signé avec le Tribunal d'instance de Senlis un partenariat : Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD). Ce dispositif judiciaire permet à la Ville de s'appuyer sur des partenariats avec les acteurs de la sécurité et de l'action judiciaire, pour traiter les problèmes de délinquance. Ainsi, les actions de la Police Municipale, de la justice et des services sociaux seront renforcées sur la commune.

“ La vidéoprotection aide la Police Municipale dans son travail de proximité. C'est un outil dissuasif qui apporte de l'information sur des faits. Nous sommes sollicités régulièrement par les institutions judiciaires pour la résolution d'affaires. Avec à peine la moitié du dispositif déployé, nous étions déjà à 63 % d'affaires résolues. S'il est trop tôt pour donner des chiffres depuis la fin du déploiement, nous espérons en résoudre un maximum.

Gilles Bouttier,
responsable de la Police Municipale.

COÛT DE L'OPÉRATION 600 000 € HT

subventionnés à hauteur de :
CD60* : 240 000 €
FIPD** : 61 000 €
Région : 24 211 €

*Conseil départemental de l'Oise
**Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance

SACHONS-LE !

UNE UTILISATION CONFORME AUX LIBERTÉS PUBLIQUES ET INDIVIDUELLES

Seules les autorités publiques sont autorisées à filmer la voie publique. Les caméras sont positionnées de façon à ne pas porter atteinte à la vie privée.

Ces outils de vidéoprotection sont strictement encadrés : leur utilisation est réglementée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Concernant le champ de vision des caméras, toutes les parties privées sont masquées : impossible de voir dans un logement, le visionnage couvre seulement le domaine public. L'opérateur devant ces écrans visionne le direct et les enregistrements, accessibles uniquement sur réquisition du procureur de la République.

TOUS MOBILISÉS POUR LA GESTION DE L'EAU



La Ville de Crépy-en-Valois s'est engagée depuis plusieurs années dans un programme ambitieux de gestion des eaux pluviales. Un zonage pluvial, approuvé et annexé au PLU (Plan Local d'Urbanisme), vient appuyer règlementairement et rigoureusement cette gestion. Dans certains quartiers, les espaces publics sont restreints et ne peuvent recevoir des équipements de régulation ou d'écrêtement. Par ailleurs, la Ville souhaite associer les Crépynois dans cette démarche en leur permettant de récupérer les eaux de pluie. Des cuves seront distribuées aux habitants qui en feront la demande.

QUELS AVANTAGES POUR LES HABITANTS ?

- Disposer gratuitement d'un équipement, qui restera la propriété de la Ville.
- Réduire sa consommation d'eau potable.
- Optimiser l'arrosage de son jardin.
- S'engager dans une démarche environnementale vertueuse.

Vous comptez vous équiper d'un récupérateur d'eau ?

Un peu de patience, d'ici quelques semaines, des cuves seront distribuées en fonction des disponibilités. L'opération se poursuivra dans le temps et sur plusieurs années. Les modalités de mise à disposition seront exposées dans votre prochain CrépyMag&Infos. De quoi faire rimer "écologie" avec "économies" !



POINT DE SITUATION SUR LA VACCINATION

Depuis son ouverture, le centre de vaccination connaît un grand succès. Les demandes de rendez-vous sont nombreuses. Le centre de vaccination de Crépy-en-Valois est ouvert à tous les habitants de la Communauté de Communes du Pays de Valois et restera ouvert aussi longtemps qu'il y aura des doses et que des volontaires s'inscriront. Un travail d'adaptation a été mené pour permettre l'accueil de la population âgée de plus de 70 ans depuis le samedi 27 mars.

LE CENTRE DE VACCINATION, C'EST* :

- 15 médecins
- 25 infirmières
- 15 agents de la Ville impliqués
- 900 injections par semaine
- 3 600 vaccinations depuis son ouverture
- 3 000 rendez-vous en cours

(*chiffres arrêtés au 23 mars 2021)

Pour gagner du temps lors de votre visite, il est recommandé de vous munir du certificat d'éligibilité vaccinale délivré par votre médecin traitant.

Des questions ? Rendez-vous sur le site de la Ville www.crepyenvalois.fr pour découvrir la FAQ sur le centre de vaccination.

L'INFORMATION JEUNESSE EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

L'Information Jeunesse vise à apporter au plus grand nombre (jeunes, parents, professionnels) une information accessible, fiable et à jour sur l'ensemble des thématiques touchant la jeunesse.

Vous êtes collégien, lycéen, étudiant ou jeune actif et vous êtes à la recherche d'un emploi, d'un job, d'une formation, d'un logement ou encore d'une aide financière pour vos projets ?

Découvrez www.ij-hdf.fr, le nouveau portail de l'Information Jeunesse en région Hauts-de-France du CRIJ Hauts-de-France.





UN LABEL POUR LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PRIVÉ

ORGANISME À BUT NON LUCRATIF, LA FONDATION DU PATRIMOINE PARTICIPE CHAQUE ANNÉE À LA SAUVEGARDE DE PLUS DE 3 000 ÉDIFICES PARTOUT EN FRANCE : ÉGLISES, THÉÂTRES, MOULINS, MUSÉES, ETC. LE LABEL DE LA FONDATION DU PATRIMOINE, QUI CONCERNAIT JUSQU'ICI LES VILLAGES RURAUX DE MOINS DE 2 000 HABITANTS EST DÉSORMAIS OUVERT AUX VILLES DE MOINS DE 20 000 HABITANTS. À CRÉPY-EN-VALLOIS, NOMBREUX SONT LES BÂTIMENTS REMARQUABLES POUVANT Y PRÉTENDRE. ÊTES-VOUS ÉLIGIBLES ? COMMENT OBTENIR LE LABEL ? ON VOUS DIT TOUT.

QU'EST-CE QUE LE LABEL FONDATION DU PATRIMOINE ?

La loi du 2 juillet 1996 créant la Fondation du patrimoine autorise cette dernière à délivrer un label au patrimoine non protégé pour favoriser la conservation et la mise en valeur d'immeubles présentant des caractéristiques architecturales particulières. Par l'attribution de son label, la Fondation du patrimoine permet aux propriétaires privés de bénéficier d'une aide de l'État sous forme de déductions fiscales. Ce label peut concerner votre habitation ou tout autre immeuble tel qu'un pigeonnier, un lavoir, etc.

LES BIENS ÉLIGIBLES AU LABEL

Votre bien est ancien ou présente des qualités architecturales distinctives ? Vous pouvez réaliser des travaux pour préserver ou restituer son authenticité. Pour obtenir le label, votre site doit :

- Être votre propriété.
- Avoir un caractère patrimonial évident.
- N'être ni classé, ni inscrit au titre des monuments historiques définis par la loi du 31 décembre 1913.
- Être visible de la voie publique.

Le programme des travaux doit être au préalable validé par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, dépendant du Ministère de la Culture.

⚠ Les travaux ne peuvent débuter qu'après l'octroi du label.

DÉFISCALISER EN TOUTE SIMPLICITÉ

Si vous payez des impôts, ce label ouvre droit à une déduction du revenu imposable d'au moins 50 % du montant des travaux. Si vous n'êtes pas imposable, vous pourrez bénéficier d'une subvention de la Fondation du patrimoine en partenariat avec le Conseil départemental de l'Oise. Dans les deux cas, la Fondation du patrimoine vous versera en plus une subvention correspondant à 2 % du montant des travaux.

Vous disposez de cinq ans pour effectuer les travaux et déduire chaque année de votre revenu imposable, les travaux payés dans l'année.

ILS EN PARLENT

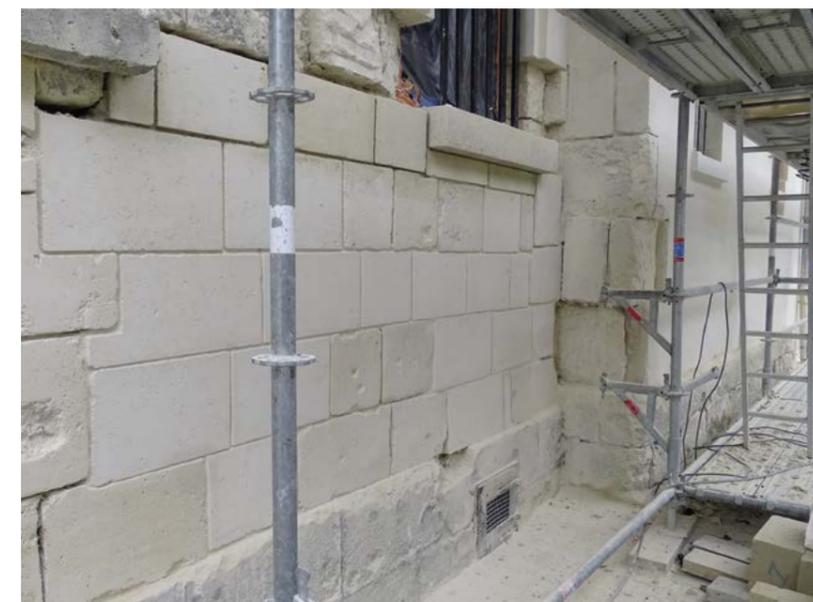
Des Crépynois ont fait appel à la Fondation du patrimoine pour ainsi préserver et mettre en valeur leur patrimoine bâti.

“

Dans l'exercice de mes fonctions de notaire, j'ai eu connaissance des conditions nécessaires pour obtenir le label par la Fondation du Patrimoine. La maison datant du XIV^e siècle dans le centre historique de la Ville, un dossier a été déposé dans le cadre de la restauration de la façade sur rue qui présente une singularité architecturale. Celui-ci a reçu un avis favorable et les travaux ont pu commencer début février. Dès la fin des travaux et après vérification du respect de toutes les prescriptions des Architectes des bâtiments de France, il me sera confirmé l'octroi du label permettant alors le versement d'une subvention et un crédit d'impôt. Cette aide financière facilite bien évidemment l'accès à la rénovation patrimoniale.

Mireille Scart, quartier historique.

”



“

Ancien relais pour chevaux, notre maison fait partie des plus anciennes du quartier de la gare. Construite avant la gare routière, c'est en 1989 que nous en sommes devenus propriétaires. Tout en gardant le charme de l'ancien, nous avons tout repris à neuf. Pour l'extérieur, nous cherchions des aides et après s'être renseignés, la Fondation du patrimoine a accepté le devis du professionnel. Ainsi, nous pouvions bénéficier d'une déduction d'impôts. Notre habitation répondant aux critères demandés, nous avons monté un dossier qui a été accepté. Notre façade a pu être rénovée sous l'œil aguerri de l'Architecte des bâtiments de France.

Des Crépynois,
quartier de la gare.

”

Si ce dispositif vous intéresse, n'hésitez pas à contacter le délégué de la Fondation du patrimoine, responsable de la Région : Patrice Heurtaut - 06 82 89 27 30 - patriceheurtaut@orange.fr. Il vous communiquera le dossier de demande et vous rendra visite si besoin. Plus d'informations sur www.fondation-patrimoine.org

COLLÉGIALE SAINT-THOMAS : RESTAURATION DE LA TOUR-CLOCHER

LES VESTIGES DE LA COLLÉGIALE SAINT-THOMAS-DE-CANTERBURY SONT OFFERTS À LA VILLE EN 1823 PAR ÉTIENNE-MARIE DELAHANTE, MAIRE DE CRÉPY-EN-VALOIS. DEPUIS SA CONSTRUCTION AU XII^E SIÈCLE, LE BÂTIMENT CONSTITUE L'UN DES ÉDIFICES-PHARES DU PATRIMOINE BÂTI CRÉPYNOIS. UN CHANTIER DE CONSOLIDATION EST PROGRAMMÉ DÈS AVRIL 2019. TOUTEFOIS, L'EFFONDREMENT PARTIEL SURVENU DEUX MOIS APRÈS BOULEVERSE LE CALENDRIER DES TRAVAUX. MAIS ALORS, OÙ EN SOMMES-NOUS DANS L'AVANCÉE DE CE DOSSIER ? DANS QUEL ÉTAT SE TROUVE LA COLLÉGIALE AUJOURD'HUI ? QUEL EST SON AVENIR ? QUELS SONT LES FUTURS TRAVAUX ? DÉCRYPTAGE.

■ PHASE 1 LES MESURES CONSERVATOIRES

Depuis janvier 2016, la Ville entreprend de nombreuses démarches auprès des services patrimoniaux compétents afin de garantir la préservation de la collégiale Saint-Thomas. Devis de rénovation de la couverture, purge de maçonneries, pose de broches en inox, demande de réalisation d'un diagnostic et d'un plan de sauvegarde du patrimoine, relevés de géomètre de la tour-clocher ainsi que de multiples sollicitations auprès de l'Architecte des Bâtiments de France sont effectués.

Si une première série de travaux est adoptée à l'unanimité le 29 mai 2019 en Conseil municipal, c'est sans compter sur l'effondrement partiel qui intervient quelques semaines plus tard. Aux infiltrations d'eau s'ajoute alors un contexte climatique difficile amenant le pilier Sud de la nef à céder le 21 juin suivant.

Plusieurs mesures d'urgence sont réalisées rapidement : périmètre de protection clos et gardienné, nouveaux relevés de géomètre pour la tour-clocher, étaielements pour consolider la structure, mise en place d'échafaudages pour la réalisation et la pose d'une nouvelle couverture « en parapluie », déblaiement et tri des éléments effondrés. Au titre du péril imminent, 1 060 478 € hors taxes sont nécessaires afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans le cadre de l'action d'urgence. Subventionnés à hauteur de 80 %, ces travaux conservatoires représentent un reste à charge pour la Ville de 212 095 €.



Contrôle de la pose des étais et de l'état de la collégiale Saint-Thomas, 17 juillet 2019.

PHASE 2 CONSOLIDER LA TOUR-CLOCHER POUR MIEUX SAUVEGARDER LA COLLÉGIALE

Suite aux mesures conservatoires, un diagnostic complet du bâti est réalisé par un Architecte en chef des Monuments historiques, seule personne habilitée à mener une telle expertise. Parallèlement, lors des Journées Européennes du Patrimoine, une convention de partenariat est signée le 22 septembre 2019 entre la Ville et la Fondation du patrimoine.

Prévue avant l'effondrement partiel, la consolidation de la tour-clocher est un préalable indispensable avant toute opération de sauvegarde de la collégiale dans son ensemble. En effet, cette partie du monument constitue la jambe de force technique du reste de l'ouvrage. Avant même d'envisager la restitution des parties effondrées, le confortement de la tour-clocher est essentiel.

En effet, de son intégrité dépend l'état structurel de la première travée de la nef

encore en élévation. Pour ce faire, un travail de préparation et de nettoyage complet est entrepris de façon à accueillir les futurs travaux de restauration de la tour-clocher dans les meilleures conditions. Le Conseil municipal en approuve le principe à l'unanimité les 9 décembre 2020 et 18 février 2021.

Afin d'engager ces travaux, la Ville, en qualité de propriétaire du monument, lance donc une consultation d'architectes spécialisés. L'étude des propositions est en cours. Compte tenu du statut juridique particulier de l'édifice (cf. encart), le maître d'œuvre retenu devra être agréé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts-de-France. À noter que, pour un tel bâtiment classé, aucune intervention ne peut avoir lieu sans l'accord préalable de la DRAC.

**COÛT
DE L'OPÉRATION**
1 388 779 € HT

**DONT
UN FINANCEMENT
EXCEPTIONNELLEMENT
SUBVENTIONNÉ***

À + DE 80 %

* Selon les dispositions de l'article L 1111-10 du Code général des collectivités territoriales.

UN SOUTIEN NATIONAL POUR LA COLLÉGIALE

Sa portée architecturale et son classement au titre des monuments historiques au XIX^e siècle démontrent que l'importance de la préservation de la collégiale n'est plus à prouver. Le soutien constant des services de l'État, de la Fondation du patrimoine et de plusieurs mécènes en sont le témoignage. Suite à la signature de la convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine, plusieurs actions sont engagées afin d'aider à la restauration de la collégiale :

- **22 SEPTEMBRE 2019** : Ouverture d'une souscription publique sans plafond, ni délai sous l'appellation « Plus jamais ça ! » (cf. encart). Collecte réalisée à ce jour : 25 500 €.
- **31 DÉCEMBRE 2019** : Dépôt d'un dossier auprès de la « Mission Stéphane Bern » au titre de « Patrimoine en péril ».
- **31 AOÛT 2020** : Sélection de la collégiale, parmi 101 sites en France, comme projet de maillage pour l'Oise afin de bénéficier de l'opération « Loto du patrimoine » par l'intermédiaire de la Française des jeux. Montant recueilli : 300 000 €.
- **17 OCTOBRE 2020** : Mécénat exceptionnel accordé par AXA France parmi cinq sites français retenus dans le cadre des accords passés entre la compagnie d'assurances et la Fondation du patrimoine. Montant des fonds octroyés : 100 000 €.
- **25 JANVIER 2021** : Aide supplémentaire provenant des successions en déshérence au titre des accords conclus entre l'État et la Fondation du patrimoine. Financement à recueillir : 10 000 €.

UN MONUMENT HISTORIQUE CLASSÉ



Depuis 1875, l'ancienne collégiale est un édifice dit « classé » au titre des Monuments historiques. La loi « Monuments historiques » du 31 décembre 1913 confère à cet édifice le plus haut degré de protection possible à l'échelle nationale. Bien que propriétaire, la Ville de Crépy-en-Valois ne peut en rien intervenir sur ce monument sans l'accord préalable des services de l'État, représentés par l'Architecte des Bâtiments de France et par la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France. La charte internationale de Venise du 31 mai 1964 confirme ce statut d'exception.

DES INITIATIVES LOCALES EXISTENT AUSSI !



En exclusivité, la pâtisserie Saint-Thomas a créé une tablette en chocolat à l'effigie de Saint-Thomas. Pour cela, un moule spécifique a été fondu et un mélange spécial de fèves a été choisi pour un noir intense 70 % (et entre nous, il est très bon).

La tablette sera en vente dès la mi-avril au prix de 4,50 €, dont 1 € sera reversé à la Fondation du patrimoine. De quoi soutenir le Patrimoine local de la plus gourmande des façons !

Pâtisserie Saint-Thomas, 26 rue Saint-Lazare.

Pâtisserie Gage

UN CHANTIER DE 3 ANS

Les travaux de confortement de la tour-clocher débuteront fin 2021 / début 2022. Ils comprendront l'assainissement général de cette partie de l'édifice, la restauration du baladoire, de la balustrade, de la chambre des cloches et de ses fenêtres, des voûtes du rez-de-chaussée et de l'étage, mais aussi du massif sud-ouest. À cela vont s'ajouter la finition sur la pierre, la restauration du coq-girouette, de la croix sommitale et des installations électriques. Enfin, un paratonnerre sera installé et un nouvel éclairage mettra en valeur le monument.



« PLUS JAMAIS ÇA ! »

TOUS MÉCÈNES !

Suite à l'effondrement partiel de l'édifice, une souscription publique a été ouverte via la Fondation du patrimoine. La loi Aillagon du 1^{er} août 2003 permet à chacun de devenir mécène, quelle que soit la situation fiscale et quel que soit le montant du don réalisé. Vous pouvez ainsi déduire votre don du montant de l'impôt :

- sur le revenu : à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- sur la fortune immobilière : à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 €.
- sur les sociétés : à hauteur de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Pour faire un don, rendez-vous sur http://bit.ly/don_collégiale

PHASE 3 QUEL AVENIR POUR LA COLLÉGIALE ?

Après réalisation de la phase 2, plusieurs hypothèses seront avancées afin de garantir la stabilité technique de l'édifice dans le temps. Les Crépynois auront à se prononcer en temps utile parmi trois principales possibilités :

- Figurer l'état actuel de la collégiale en sécurisant sa structure ;
- Sauvegarder la collégiale en travaillant avec de nouveaux matériaux ;
- Restituer la collégiale à l'identique avant le sinistre en ouvrant le monument à la visite publique.



OUVREZ GRAND LES YEUX

Pour tout savoir sur la collégiale Saint-Thomas, la Ville proposera prochainement une exposition sur les palissades qui protègent le chantier. L'occasion de découvrir les secrets, les personnages et les grandes dates qui en ont marqué l'Histoire. Une activité culturelle à ciel ouvert, offerte à tous.

“ Impliquer les Crépynoises et les Crépynois dans la sauvegarde de Saint-Thomas sera une étape-clé quant au devenir du monument. L'organisation d'une consultation publique permettra de recueillir l'avis des habitants, premiers concernés par notre histoire et par notre cadre de vie. La mobilisation de tous est primordiale. ”

Julien Pichelin,
Adjoint au Maire délégué
à la culture et au patrimoine



MICHEL SPÉMENT PORTRAIT

► POUVEZ-VOUS VOUS PRÉSENTER ?

Je suis Adjoint au Maire en charge de la sécurité, du transport et de la circulation. Je suis marié, j'ai trois enfants et 7 petits enfants. Arrivé à Crépy-en-Valois en 1988 en tant que policier municipal, j'ai exercé mon activité jusqu'en 2009. Les 6 dernières années, j'étais notamment responsable de la Police Municipale (PM).

J'ai toujours eu une attirance pour la vie municipale. Après 30 ans à exercer au sein de la PM, je souhaitais à l'issue de ma carrière faire partie du Conseil municipal pour participer et contribuer à la vie locale d'une nouvelle manière.

► DEPUIS QUAND FAITES-VOUS PARTIE DU CONSEIL MUNICIPAL ?

J'ai rejoint l'équipe de Bruno Fortier en 2014 en tant qu'Adjoint en charge de la sécurité, du transport et de la circulation : des délégations en cohérence avec mes fonctions précédentes. J'ai une relation privilégiée avec la Police Municipale. L'un de mes rôles principaux étant de faire le lien entre la mairie et Gilles Bouttier, responsable de la Police Municipale. 20 policiers, 2 agents administratifs, 1 opérateur vidéo et 6 agents circulation école composent l'équipe.

Je recense les désidératas de la population suite aux permanences que j'assure le vendredi matin sur rendez-vous, et par les signalements reçus sur l'application mobile de la Ville qui me sont envoyés pour ce qui se rapporte à la sécurité, la circulation et le stationnement.

Afin de poursuivre les actions en cours et parce que de nouveaux projets en lien avec la tranquillité publique et les transports doivent émerger, j'ai renouvelé mon souhait de poursuivre mes fonctions pour ce nouveau mandat.

► DE QUELLES RÉALISATIONS ÊTES-VOUS LE PLUS FIER ?

Le déménagement de la Police Municipale dans des locaux modernes. Nous avons travaillé à la recherche d'un nouveau site avec un emplacement de choix au sein de la Ville, rue de Soissons. La surface a doublé, les locaux sont davantage adaptés au personnel et plus accessibles au public avec la création d'un accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) a été relancé en 2015 pour traiter des questions de sécurité et de prévention de la délinquance au niveau local. Le responsable de la Police Municipale se charge de la liaison du dossier de préfecture avec le Procureur de la République sous l'autorité du Maire et de l'Adjoint à la sécurité. Et récemment, nous avons signé un contrat de Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) [cf. encart page 4].

Toujours pour garantir la sécurité de tous, nous avons modernisé le système de vidéoprotection avec des caméras plus performantes et équipé le poste de police d'un Centre de Surveillance Urbain (CSU). Ainsi, nous pouvons lutter plus efficacement contre la délinquance et avoir une vision globale sur la circulation.

Enfin, nous avons acheté 3 nouveaux cars en remplacement de ceux devenus trop vieux pour le ramassage scolaire. Un coût de 500 000 € subventionné par le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) à hauteur de 50 %.

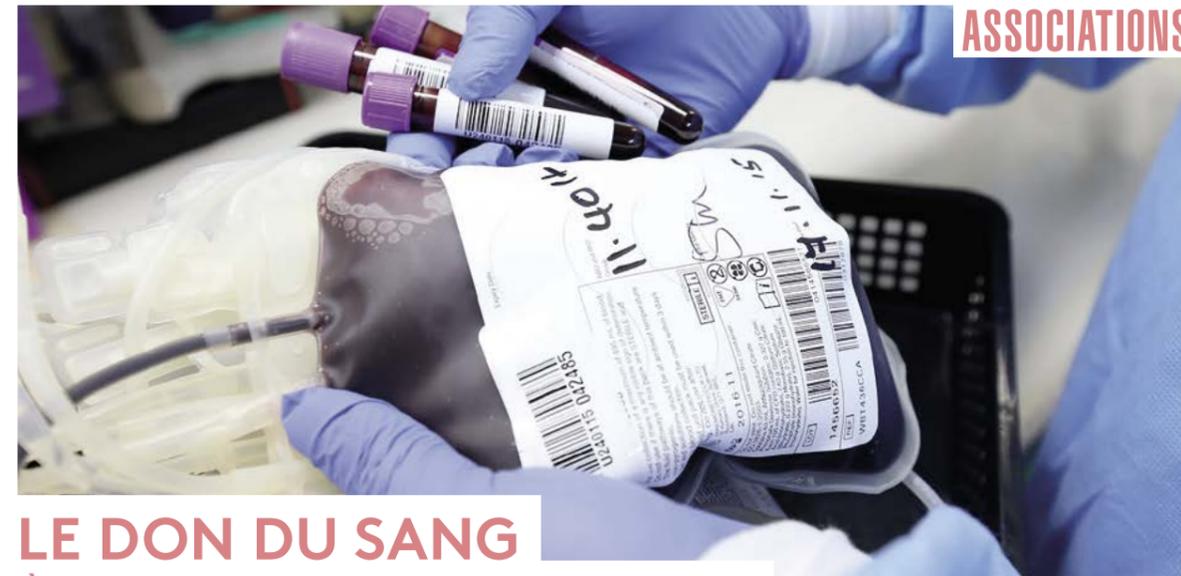
► POUVEZ-VOUS NOUS CITER QUELQUES-UNS DES PROJETS À VENIR ?

La mise en place d'une gare routière scolaire, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV), sur la place dite polyvalente avenue Pasteur, va permettre de regrouper les élèves du Collège Jean de la Fontaine et des lycées Jean Monnet et Robert Desnos en un seul lieu. Ainsi, les bus arriveront et partiront du même endroit de façon à réduire les problèmes de circulation et garantir la sécurité des élèves aux abords des écoles.

Le renforcement de l'éclairage des passages piétons va se poursuivre pour améliorer la sécurité des personnes. Des flashes, en complément de l'éclairage public, positionnés au-dessus des marquages au sol, améliorent leur visibilité.

De nos jours, les véhicules étant de plus en plus imposants, nous travaillons à la reprise des parkings, avec l'élargissement des places de stationnement de 2,20 m à 2,50 m pour faciliter les manœuvres des véhicules en toute sécurité.

Une réflexion va être menée durant le mandat concernant le développement et l'interconnexion des pistes cyclables. La première qui devrait être réalisée se situera entre le carrefour des Tournelles et la rue Saint-Germain, longeant la route de Soissons. Un axe à forte circulation automobiles et poids lourds.



LE DON DU SANG À L'HEURE DE LA COVID-19

LE DON DE SANG RESTE TOUJOURS ESSENTIEL. LA CRISE SANITAIRE AUTOUR DE LA COVID-19 NE DOIT PAS FAIRE OUBLIER QUE LES OPÉRATIONS MÉDICALES ET LES ACCIDENTS SONT TOUJOURS D'ACTUALITÉ. VOUS ÊTES NOMBREUX À VOUS QUESTIONNER SUR LE DON DE SANG DANS LE CONTEXTE SANITAIRE ACTUEL, C'EST POURQUOI ON VOUS EXPLIQUE TOUT.

Avant même d'envisager de donner son sang, il est important de faire le test en ligne pour vérifier son aptitude au don : www.dondesang.efs.sante.fr. Si celui-ci est positif, vous pouvez alors prendre rendez-vous en ligne sur ce même site pour limiter l'affluence et l'attente en collecte. Le jour du rendez-vous, il suffit de présenter sa pièce d'identité ou sa carte de donneur et de respecter scrupuleusement les règles de distanciation sociale ainsi que les gestes barrières. Pensez à vous munir d'un stylo. La salle des fêtes de Crépy-en-Valois étant assez grande pour respecter les mesures barrières, les donateurs peuvent toujours se restaurer sur place.

AVEC LA COVID-19 AYEZ LES BONS RÉFLEXES

Vous pouvez donner votre sang, sauf si :

- Vous avez été testé positif à la Covid-19 dans les 42 derniers jours.
- Vous avez eu des symptômes de la Covid-19 au cours des 28 derniers jours.
- Vous avez été en contact étroit avec un cas confirmé de la Covid-19 au cours des 14 derniers jours.

PRODUITS SANGUINS : UNE DURÉE DE VIE LIMITÉE

- **PLAQUETTES** : 7 jours
- **GLOBULES ROUGES** : 42 jours
- **PLASMA** : 365 jours

“ Les produits sanguins ont une durée de vie limitée. 10 000 dons par jour sont nécessaires pour répondre aux besoins des patients. C'est pourquoi la mobilisation des donateurs de manière régulière et continue est essentielle.

Gilbert Contant,
Président de l'amicale
des donateurs de sang bénévoles.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez consulter le baromètre sur le site de l'EFS pour connaître les réserves en produits sanguins pour chaque groupe sanguin : <https://dondesang.efs.sante.fr/barometre>

ET LA VACCINATION DANS TOUT ÇA ?

Dans la grande majorité des cas, il est possible de donner son sang après une injection de vaccin contre la Covid-19, sans aucun délai d'ajournement à respecter. Il n'y a que dans les cas de vaccination à l'étranger ou dans le cadre d'un essai vaccinal qu'il faudra respecter un délai avant de donner son sang.

PENSEZ-Y !

Les prochaines dates de collecte de sang se tiendront à la salle des fêtes de Crépy-en-Valois. Rendez-vous de 14h à 19h les mercredis :

- 21 avril
- 16 juin
- 18 août
(Foyer d'accueil médicalisé La Sagesse)
- 20 octobre
- 15 décembre

DONNER SON SANG PENDANT LE CONFINEMENT, C'EST POSSIBLE !

Les lieux de collecte de sang sont considérés par les autorités de l'État comme des lieux publics autorisés car vitaux et indispensables. Aussi, il est possible de donner son sang en remplissant une attestation de déplacement dérogatoire et en cochant la case « aide aux personnes vulnérables ».



LISTE « À CRÉPY-EN-VALOIS NOTRE PARTI C'EST TOUJOURS VOUS ! »

TEXTE DE V. DOUAT

Une municipalité, c'est un travail d'équipe au service de la ville et de ses habitants, conseillers municipaux et adjoints.

Et en moins d'un an, rien que sur les actions en lien avec la COVID-19, l'investissement des uns et des autres est palpable.

Ce sont, ainsi, deux conseillers municipaux qui ont imaginé l'opération des bons cadeaux visant à soutenir le pouvoir d'achat des Crépynois mais aussi le chiffre d'affaires des commerçants locaux. Un seul clic pour une opération gagnant-gagnant.

D'autres sont mobilisés dans l'action Crépy-Entraide. Régulièrement, une conseillère fait les courses pour le compte de plusieurs Crépynois : par temps de crise sanitaire, mieux vaut être prudent. Un conseiller, plus aguerri dans les démarches administratives, se met au service des habitants...

Des élus s'investissent dans le domaine scolaire. Ils participent aux conseils d'écoles, pour répondre aux attentes des enseignants et des parents.

Et même les nouveaux conseillers se sont rapidement mobilisés pour animer et développer le Téléthon, par exemple, ou pour veiller notamment à la bonne marche du... marché.

Notre vision du mieux vivre dans notre ville, est un travail collectif, placé sous le signe de la solidarité.

LISTE « UNIS POUR CRÉPY »

TEXTE DE A. FOUBERT

Beaucoup ne se reconnaissent pas dans les décisions du conseil municipal. Le rôle des élus d'opposition y est méprisé. 3 listes minoritaires siègent au conseil soit 9 élus sur 33. Notre rôle est donc limité de fait, et aggravé par 2 facteurs.

Le premier est la période difficile traversée, qui rend impossible toute réunion et complique tous les contacts avec la population.

Le second est l'attitude du maire et de la majorité, se limitant au strict minimum dans l'information des listes minoritaires. Nous apprenons l'existence des projets structurants et importants trop souvent par

la presse. A titre d'exemples, l'installation de grandes surfaces commerciales, les orientations du PLU, le transfert du CYPRE à la CCPV n'ont pas été ni présentés ni débattus en conseil. Notre rôle de contrôle et proposition est donc réduit au minimum.

Pour un meilleur fonctionnement et une meilleure représentation après l'énorme abstention lors des élections, pour que les décisions vous impliquant soient prises en toute transparence à l'issue de réelles réflexions, nous souhaitons proposer au conseil d'adopter la Charte du Respect de la Démocratie Locale promue par l'Association des Elus Locaux d'Opposition, comme l'ont déjà adopté nombre de communes.

LISTE « CRÉPY, "IL EST TEMPS" »

TEXTE NON REÇU

LISTE « CRÉPY POUR TOUS »

TEXTE DE M. HOULLIER

Il y a déjà un an, nous votions pour le premier tour des élections municipales, c'est donc le moment de rappeler aux électeurs ainsi qu'à la Majorité, les promesses de campagne qui ont été faites.

En effet, le temps passe très vite et si rien n'est commencé en 2021, nous savons déjà que les projets ne pourrons pas être réalisés. Or, nous n'avons toujours pas la moindre information sur la construction de la salle de spectacle ?

Rien non plus concernant la création d'un bowling à Crépy ? et c'est la même chose pour l'extension de la zone commerciale, de l'aménagement de la gare, ou de la reconstruction du Pont de St Ladre.

Mr Fortier avait aussi promis à ses électeurs d'organiser un référendum (bien que l'idée ne soit pas de lui) afin que la population décide si la commune devait engager ou non, une dépense de 6 millions d'euros pour la reconstruction du clocher St Thomas, mais là encore plus aucune d'information.

Idem pour la déviation de Crépy, en 2019 le Maire nous annonçait que c'était pratiquement fait, il avait convaincu le département d'engager les dépenses et contact était pris avec les agriculteurs propriétaires des champs concernés...depuis plus aucune nouvelle.

Je veux simplement rappeler que c'est principalement à cause des promesses non tenues que les électeurs ne veulent plus voter, ils sont fatigués des mensonges répétés.

Alors Mesdames et Messieurs de la Majorité, maintenant que vous êtes en place c'est à vous d'agir et de respecter vos engagements.

AGENDA

21 avril de 14h à 19h
DON DU SANG
Salle des fêtes (sur rendez-vous)

27 avril de 9h30 à 12h30
BUS DÉPARTEMENTAL POUR L'EMPLOI
Place de la République

HÔTEL DE VILLE

2 avenue du Général Leclerc BP 30337
60803 Crépy-en-Valois Cedex
La Mairie est ouverte au public, uniquement sur rendez-vous pris au préalable en appelant le 03 44 59 44 44
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi) et le samedi de 9h à 12h avec une permanence accueil.
Toutes les demandes d'actes d'état-civil peuvent être faites par courrier, ou via contact@crepyenvalois.fr.
La fabrication et le retrait des passeports et des cartes d'identité se font sur rendez-vous également, au 03 44 59 44 44

GENDARMERIE

9 avenue des Érables. 24h/24 - 7jrs/7
Bureau ouvert du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le jeudi de 9h à 12h et de 16h à 18h, le vendredi de 9h à 12h et de 15h à 20h, le samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h, le dimanche et les jours fériés : fermé le matin. Ouvert de 15h à 18h.
Tél. : 03 44 94 50 17

POLICE MUNICIPALE

60 bis rue de Soissons.
24h/24 - 7jrs/7 - Tél. : 03 44 59 00 52.
Mail : police@crepyenvalois.fr
Service objets trouvés.

SERVICES MÉDICAUX

* **MAISON MÉDICALE**
20 avenue de Senlis.
Tél. : 03 44 87 11 33

* **PHARMACIES DE GARDE**
Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche, un numéro unique : 3237

* **MAISON MÉDICALE DE GARDE**
Ouverte tous les samedis de 12h à 20h, ainsi que les dimanches et jours fériés de 8h à 20h. L'accès des patients se fait uniquement par appel téléphonique au Centre 15
Ouverte tous les samedis de 12h à 20h, ainsi que les dimanches et jours fériés de 8h à 20h. L'accès des patients se fait uniquement par appel téléphonique au Centre 15.

CENTRE DE SECOURS

72, rue Saint-Germain.
24h/24 - 7 jrs/7 - Tél. : 03 44 94 75 00.
Bureau ouvert de 8h à 12h et de 14h à 18h tous les jours sauf dimanches et jours fériés.

INFIRMIERS

* Maison médicale.
Suzanna Robinel, Jean-Marc Eloi, Sylvie Muller et Sandrine Bourgois à la maison médicale.
Tél. : 03 44 39 53 93

* 53 rue Saint-Lazare
Christine Chemin et Hélène Lericq

* 1 avenue Sadi-Carnot
Tél. 03 44 94 07 36
Matthieu Merlin - Mobile : 07 86 94 70 48
Florine Vasseur - Mobile : 06 49 17 75 07
Jennifer Magnaudet - Mobile : 06 45 33 24 38

* 4 rue Jules Massenet
Tél : 03 44 87 07 31
Sophie Jeanne - Mobile : 06 83 93 52 44
Marylise Albert - Mobile : 06 31 85 49 76

* 13 rue André-Marie Ampère
Ophélie Mahé - Mobile : 06 19 90 62 56

* 7 avenue Pasteur
Carpentier-Marot Amandine
Mobile : 06 17 38 44 06
Laetitia Poupart - Mobile : 06 49 77 29 35

* 29 rue Nationale
Adélaïde Tanné et Grégoire Cazé.
Mobile : 06 03 27 94 22
scminfirmierstaze@gmail.com

Retrouvez toute l'actualité sur le site www.crepyenvalois.fr et les réseaux sociaux de la Ville.

SUIVEZ-NOUS :



Je booste mon pouvoir d'achat,
Je consomme local !

2 € ACHETÉS
=
1 € OFFERT*

* DANS LA LIMITE DE 20 € VALABLE JUSQU'AU 30/09/21



PENDANT LE CONFINEMENT,
PENSEZ AUSSI AU CLICK & COLLECT

LA VILLE SOUTIENT SES COMMERÇANTS

BONS D'ACHAT EN VENTE SUR
WWW.BEEGIFT.FR



CRÉPY
en
VALOIS
MODERNITÉ
& TRADITION